

**Attribution de cadeaux et dons aux membres du personnel, aux membres
du conseil communal et aux enseignants pour services rendus
respectivement à l'occasion d'événements de famille**

tel que décidé par le Conseil communal
en sa séance du 23 novembre 2023, point 10.a de l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL décide (...)

de fixer les montants des cadeaux/dons offerts aux membres du conseil communal pour services rendus respectivement à l'occasion d'événements de famille comme suit:

Cadeau de départ (à partir de 5 années de service)	50.-€ par année de service
Cadeau pour 25 années de service	1.250.-€
Cadeau de départ après 25 années de service	Décision conseil communal
Cadeau à l'occasion du mariage	150.-€
Cadeau à l'occasion de la naissance d'un enfant	150.-€
Don à l'occasion du décès d'un membre du conseil communal	125.-€
Don à l'occasion du décès d'un ancien membre du conseil communal	125.-€
Don à l'occasion du décès d'un parent*	125.-€

*Père, mère, époux, épouse, partenaire, enfants

de fixer les montants des cadeaux/dons offerts aux membres du personnel pour services rendus respectivement à l'occasion d'événements de famille comme suit:

Cadeau de départ (à partir de 10 années de service)	50.-€ par année de service
Cadeau pour 25 années de service	1.250.-€
Cadeau de départ après 25 années de service	Décision conseil communal
Cadeau à l'occasion du mariage	150.-€
Cadeau à l'occasion de la naissance d'un enfant	150.-€
Don à l'occasion du décès d'un membre du personnel communal	125.-€
Don à l'occasion du décès d'un ancien membre du personnel communal	125.-€
Don à l'occasion du décès d'un parent*	125.-€

*Père, mère, époux, épouse, partenaire, enfants

de fixer les montants des cadeaux/dons offerts aux enseignants quittant les services de la commune comme suit :

Cadeau de départ pour enseignant à partir de 10 années de service auprès de l'administration communale de Bous-Waldbredimus	Décision conseil communal
Cadeau de départ pour un enseignant partant à la retraite	Décision conseil communal

d'imputer les charges des cadeaux de départ et pour service rendus à l'article 3/120/621000/99012 et les charges des dons à l'article 3/120/615100/99012 du budget de la commune de Bous-Waldbredimus.